

Année scolaire 2020-2021

Année scolaire 2020-2021

CONDITIONS D'HÉBERGEMENT DES ÉTUDIANTS(es) DE CPGE À L'INTERNAT POST-BAC

- **Trousseau de l'internat - affaires à apporter :**
 - Habits - effets personnels.
 - Couette, housse de couette, oreiller, protège-matelas 1 personne, drap housse 1 personne.
 - Poubelle de bureau + sacs poubelle.
 - Balai - pelle et balayette.
 - Multiprises **AVEC** interrupteur.
 - Papier hygiénique.
- **Affaires interdites à l'internat :**
 - Nourriture interdite dans les chambres.
 - Multiprises **SANS** interrupteur interdites.
 - Micro-ondes interdit.
 - Radiateur d'appoint interdit.
 - Réfrigérateur interdit.
 - Meubles supplémentaires interdits.
 - Interdiction de déplacer le mobilier présent dans la chambre (matelas compris).
- **Entretien des chambres et des parties communes :**
 - Les étudiants sont responsables du ménage dans leur chambre.
 - Les étudiants doivent déposer leur poubelle devant leur porte de chambre tous les matins pour que les agents les vident.
 - Les parties communes sont nettoyées tous les jours par les agents de service (sanitaires/cuisines).
 - La veille de chaque période de vacances scolaires, les étudiants doivent enlever leurs affaires dans le réfrigérateur de la cuisine pour que les réfrigérateurs soient nettoyés par les agents.
 - La veille de chaque période de vacances scolaires : les étudiants doivent ranger toutes leurs affaires dans leur placard ou sur le lit et ne rien laisser au sol. Leur chambre sera nettoyée par les agents pendant les vacances.
- **Matériel pour les devoirs surveillés**
 - 4 paquets de 200 copies doubles de qualité moyenne pour les devoirs surveillés (3 paquets petits carreaux et 1 paquet grands carreaux) à remettre aux CPE dès la rentrée.

Les Conseillers principaux d'éducation,